

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 14/118 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT LE FINANCEMENT DE L'AMENAGEMENT DE LA HALTE FERROVIAIRE DE MONTESORO COMMUNE DE BASTIA

SEANCE DU 18 JUILLET 2014

L'An deux mille quatorze et le dix-huit juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCARELLI Viviane, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, FRANCESCHI Valérie, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, MOSCONI François, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, POLI Jean-Marie, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SIMONPIETRI Agnès, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
M. CASTELLANI Michel à Mme SIMONPIETRI Agnès
M. CHAUBON Pierre à M. ORSUCCI Jean-Charles
Mme COLONNA Christine à M. BIANCUCCI Jean
Mme LACAVE Mattea à M. VANNI Hyacinthe
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SIMEONI Gilles à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. SUZZONI Etienne à Mme FRANCESCHI Valérie

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

BEDU-PASQUALAGGI Diane, FRANCISCI Marcel, GRIMALDI Stéphanie, NATALI Anne-Marie, PANUNZI Jean-Jacques, RUGGERI Nathalie, SANTINI Ange, SINDALI Antoine.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

VU le décret n° 2006-975 portant Code des Marchés Publics,

VU la délibération n° 12/141 AC de l'Assemblée de Corse du 27 juillet 2012 approuvant le schéma directeur des investissements sur le réseau ferré de la Collectivité Territoriale de Corse,

VU la délibération n° 13/260 AC de l'Assemblée de Corse du 19 décembre 2013 approuvant le budget primitif 2014,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission du Développement Economique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE les caractéristiques principales du projet d'aménagement de la halte ferroviaire de Montesoro sur la commune de Bastia.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

- Europe FEDER	47 %	128 780 €
- Collectivité Territoriale de Corse	53 %	145 220 €

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter la demande de subvention correspondante.

ARTICLE 4 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 18 juillet 2014

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE
--

OBJET : Financement du projet d'aménagement de la halte ferroviaire de Montesoro - Commune de BASTIA

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'Assemblée de Corse les modalités de financement du projet d'aménagement de la halte ferroviaire de Montesoro sur la commune de Bastia dans le cadre de la modernisation des dessertes périurbaines inscrite au schéma directeur des investissements ferroviaires adopté par votre Assemblée le 27 juillet 2012.

I - PRESENTATION DE L'OPERATION

La halte de Montesoro est une des gares les plus fréquentées de la section Bastia-Casamozza en raison de la présence des lycées Fred Scamaroni et Paul Vincensini.

La mise à niveau de cette halte afin d'améliorer les conditions d'accueil et la sécurité des voyageurs constitue donc une priorité sur le réseau. Aux heures de sortie des établissements scolaires, jusqu'à quarante étudiants attendent simultanément sur le quai pour utiliser le train. L'aménagement actuel présente des dimensions insuffisantes.

Les aménagements à venir prendront en compte les prescriptions du schéma directeur d'accessibilité (SDA) et comprendront :

- Un nouveau quai de 65m permettant d'accueillir des unités doubles d'AMG
- Un nouveau mobilier urbain (lampadaires, bancs, poubelles)
- La canalisation de la descente d'eaux pluviales, de la Route Nationale 193

Ces aménagements seront compatibles avec la deuxième phase prévue lors de l'aménagement du carrefour routier dénivelé. Cette 2^{ème} phase comprendra la mise en accessibilité des accès à la halte (pose d'ascenseurs) Il est également prévu la création d'un chemin piétonnier vers la mer.

La maîtrise d'œuvre et la conduite d'opération sont assurées par le Service des Transports Ferroviaires de la Collectivité Territoriale de Corse. Les travaux débiteront en 2014.

III - ENVELOPPE BUDGETAIRE DE L'OPERATION

L'estimation des études et travaux de l'opération s'établit comme suit :

	Estimation HT	TVA	Estimation TTC
Montant travaux projetés	250 000 €	25 000 €	275 000,00 €
Prestations (SPS, publicité, ...)	4 000	800	4 800,00
Divers et imprévus	20 000 €	2 000 €	20 200,00 €
Totaux	274 000 €	27 800 €	301 000,00 €

L'enveloppe budgétaire de l'opération (EBO) peut être fixée à **301 000 € TTC**.

IV. FINANCEMENT DE L'OPERATION

Ces travaux devraient être financés dans le cadre du PO FEDER, selon la répartition suivante :

	Estimation HT	Part CTC HT (53 %)	Part UE HT (47 %)
Total	274 000 €	145 220 €	128 780 €

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

V - INSCRIPTION BUDGETAIRE

Cette opération est inscrite sur l'autorisation de programme n° 141190036 « mise à niveau péri urbain de Bastia », votée au budget 2009. Elle sera financée sur les crédits de paiements inscrits au budget 2014 chapitre 908 812.

VI - SYNTHESE

Il est donc proposé à l'Assemblée de Corse :

- 1) **d'approuver** le principe et les caractéristiques principales de l'aménagement de la halte ferroviaire de Montesoro, tel que décrit dans le présent rapport,
- 2) **de m'autoriser** à solliciter les demandes de subvention,

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.